

La **maison non marchande de Puivert** est un espace privé, chez Sarah, qui propose, chez elle, la possibilité de réaliser des échanges non marchands.

Ici, il est possible , avec l'accord de la propriétaire ;-) de déposer des objets, proposer des ateliers, projections, etc., dans un but non lucratif et dont chacun est responsable.

Les frais attenants à cette activité non marchande (eau, électricité, charges...) sont assurés personnellement par Sarah. La maison est assurée par la GMF au titre d'une habitation.

La maison non marchande dispose d'une *charte* (voir ci contre).

Les objets déposés dans la maison non marchande sont donnés au propriétaire du lieu, s'il est d'accord, et non récupérables* .

Celui ci (celle ci) a ainsi trois possibilités :

1. L'objet est mis à disposition dans le magasin gratuit, dans une zone de gratuité, donné sur internet...
2. L'objet est mis à disposition dans la zone d'emprunt.
3. L'objet est vendu au profit exclusif de l'association ANOMALI dont elle est membre actif** .

* Sauf dépôt temporaire

** La maison est membre de l'association ANOMALI (association pour les échanges non marchands et la culture libre, asso loi 1901). Dont elle héberge la médiathèque, entre autres.

A ce titre, elle pourra récolter des fonds nécessaires à l'association pour réaliser son objet social à travers :

1. La vente d'objets
2. le don d'argent

L'argent récolté est entièrement reversé à l'association qui a un but non lucratif. Pour connaître la comptabilité de l'association rendez vous sur www.nonmarchand.org.